Réveillez-vous!

Faut-il adorer la croix ou abhorrer le poteau?

PAGE 4

Offensive contre la Cour suprême aux Etats-Unis

PAGE 5

Quelques idées pour les jardins d'intérieur

PAGE 9

Une controverse au sein de l'Eglise norvégienne à propos de l'enfer

PAGE 13

8 NOVEMBRE 1958

LA MISSION DE CE PÉRIODIQUE

Les sources d'information capables de vous tenir en éveil devant les problèmes vitaux de notre époque doivent être affranchies de la censure et ne jamais servir des intérêts particuliers. « Réveillez-vous! » jouit d'une telle liberté. Il fait face aux réalités et publie librement les faits. Il n'est esclave d'aucune ambition ni obligation politiques et n'est pas asservi aux faiseurs de publicité dont la susceptibilité doit être ménagée. Les antiques traditions ne l'influencent pas. Pour vous parler sans contrainte, il garde son indépendance, mais n'en abuse pas et maintient son intégrité envers la vérité.

Ce périodique a recours aux agences d'information, mais ne dépend d'aucune. Il a des correspondants dans le monde entier et leurs reportages non censurés paraissent dans ses colonnes. Son point de vue est international. Imprimé en plusieurs langues, il est diffusé dans de nombreux pays et peut être lu par jeunes et vieux. Il traite de sujets variés tels que: Politique, commerce, religion, histoire, géographie, science, conditions sociales, merveilles de la nature, etc. On peut dire que son champ d'investigation est aussi vaste que la terre et aussi élevé que les cieux.

« Réveillez-vous! » s'engage à suivre des principes justes, à démasquer des ennemis cachés, à mettre en garde contre des périls insoupçonnés, à défendre la liberté de chacun, à consoler les affligés et à réconforter ceux que découragent les échecs répétés d'un monde inique. Il donne en outre l'espérance certaine de l'établissement d'un Monde Nouveau fondé sur la justice.

Familiarisez-vous avec ce périodique! Tenez-vous éveillé en lisant « Réveillez-vous! »

Périodique bimensuel — Imprimerie:

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

117, Adams Street — Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.

N. H. Knorr, Président — Grant Suiter, Secrétaire

Filiale en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne 22

Editeur pour la Suisse: ASSOCIATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SUISSE

Rédacteur responsable: Alfred Rutimann

Tirage total: 2 800 000 exemplaires **Le numéro: 20 fr. en France, 2 fr. 50 en Belgique, 5 cents au Canada, 25 ct. en Suisse**

« Réveillez-vous! » est publié en 19 langues:

Bimensuel — afrikaans, allemand, anglais, danois, espagnol, finlandais, français, grec, hollandais, italien, japonais, norvégien, portugais, suédois, tagalog.

Mensuel — cinyanja, indonésien, ukrainien, zoulou.

Bureaux	Abonnement annuel (éditions bimensuelles)
Amérique, U.S., 117 Adams St., Brooklyn 1, N. Y.	$ 1
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3	50 fr.
Canada, 150 Bridgeland Ave., Toronto 19	$ 1
France, Les Témoins de Jéhovah, 3, Villa Guibert, Paris 16e	400 fr.
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22	5 fr.

Le tarif pour les éditions mensuelles est moitié moindre.

Le montant de l'abonnement devrait être envoyé au bureau de votre pays, en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les paiements. Berne accepte les versements des pays dans lesquels l'Association n'a pas de bureau, mais seulement sous forme de mandat international. **Une fiche de renouvellement** est insérée dans les deux derniers numéros avant l'échéance de votre abonnement.

CHANGEMENT D'ADRESSE: Veuillez nous le signaler trente jours avant votre départ, en nous donnant la nouvelle et l'ancienne adresse (renvoyez-nous, si possible, la dernière bande d'envoi). Ecrivez au bureau de votre pays ou, à défaut, à 39, Allmendstrasse, Berne 22, Suisse.

Awake! Semimonthly — French edition
Printed in Switzerland

Sauf indication, la Bible citée dans « Réveillez-vous! » est la version de Louis Segond.
Les abréviations accompagnant certaines citations renvoient aux versions bibliques suivantes:

AC - Version de l'abbé Crampon, édition de 1905
Da - Version de J.-N. Darby
Jé - Bible de Jérusalem
Li - Version du cardinal Liénart
NW - New World Translation of the Holy Scriptures
Sy - Version Synodale

SOMMAIRE

De l'espoir pour ceux qui souffrent 3

Les « facteurs de sécurité » du corps humain 3

Faut-il adorer la croix ou abhorrer le poteau? 4

Offensive contre la Cour suprême aux Etats-Unis 5

Rampes de lancement en Grande-Bretagne 8

Quelques idées pour les jardins d'intérieur 9

Le fondement de la liberté 10

Les Témoins de Jéhovah prêchent par toute la terre Malaisie 11

Quand Wesley parlait de la chrétienté 11

« Ta parole est la vérité »
« Le Dieu, Fils unique » — Jésus-Christ 12

Une controverse au sein de l'Eglise norvégienne à propos de l'enfer 13

Connaissez-vous la réponse? 14

Coup d'œil sur le monde 15

Réveillez-vous!

« C'est l'heure de nous réveiller enfin. »
— Romains 13:11

Volume XXVI | Berne, 8 novembre 1958 | Numéro 21

DE L'ESPOIR POUR CEUX QUI SOUFFRENT

PERSONNE ne désire passer toute sa vie affligé d'une maladie incurable ou de quelque autre infirmité physique, et pourtant, des multitudes de gens souffrent de la sorte, les hôpitaux en sont remplis. Rongés par le désir de guérir, ils regardent avec envie d'autres malades qui se rétablissent et s'en retournent après un bref séjour à l'hôpital. Mais pour eux, la médecine ne peut rien faire, et ils doivent rester.

La victime d'une maladie temporaire a l'espoir de guérir, mais que peut espérer celui qui souffre d'une maladie incurable? Bien qu'un tel malade passe une triste existence sur un lit d'hôpital ou dans un fauteuil roulant, peut-être dans l'impossibilité de bouger ne fût-ce qu'un membre, il existe pour lui une espérance. Quoique la science moderne ne puisse rien pour son cas, il peut espérer la guérison complète.

Cette guérison viendra de Dieu, non pas par l'intermédiaire de soi-disant « guérisseurs » mais par celui du royaume de Dieu. Le Roi intronisé de ce royaume détient le pouvoir de guérir les malades, pouvoir qu'il exercera bientôt, dès qu'arrivera le moment prévu pour étendre son autorité à la terre entière. Lorsqu'il était sur terre il y a près de 2000 ans, le Christ a démontré son pouvoir en guérissant des sourds, des aveugles et des paralytiques. Ces guérisons étaient un échantillon de ce qu'il fera plus tard, pendant son règne.

En sa qualité de médecin divin, le Christ se servira de ses pouvoirs de guérison pour redonner la santé aux humains obéissants. En ce jour heureux, s'accompliront littéralement les prophéties suivantes: « Alors s'ouvriront les yeux des aveugles, s'ouvriront les oreilles des sourds; alors le boiteux sautera comme un cerf, et la langue du muet éclatera de joie. » « Il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu. » — Esaïe 35:5, 6; Apocalypse 21:4.

Voilà l'espérance de ceux qui souffrent à l'heure actuelle! Ces affligés ne doivent pas désespérer. S'ils persévèrent dans la foi ils bénéficieront de la guérison promise sous l'administration du royaume de Dieu. Que tous ceux qui souffrent regardent vers l'avenir avec un nouvel intérêt, un nouvel espoir! Qu'ils obéissent à l'ordre suivant du Christ: « Redressez-vous et levez vos têtes, parce que votre délivrance approche. » — Luc 21:28.

Les « facteurs de sécurité » du corps humain

LES « facteurs de sécurité » du corps humain attestent avec éloquence que celui-ci est l'œuvre directe d'un Créateur suprême et intelligent. En effet, de nombreuses personnes ont pu vivre une vie d'une durée normale avec un œil, un poumon ou un rein seulement. D'autres s'en tirent assez bien même après l'ablation de la moitié du foie, et ces récentes années on a prouvé qu'il est possible d'enlever un hémisphère du cerveau sans porter sérieusement atteinte aux facultés mentales. De plus, l'organisme humain possède non seulement de merveilleux régulateurs électriques: les systèmes nerveux — sympathique et parasympathique — mais encore des régulateurs chimiques: les hormones sécrétées par des glandes telles que la thyroïde et les surrénales.

L'intelligence divine est particulièrement manifeste dans l'anatomie du cœur. Cet organe d'une structure unique et complexe est le muscle le plus résistant du corps. Les parois de ses cavités inférieures ou ventricules, lesquelles accomplissent un travail bien plus dur que les cavités supérieures ou oreillettes, sont formées de muscles beaucoup plus épais. En outre, la paroi du ventricule gauche, dont la fonction est d'envoyer le sang dans tout l'organisme, est plus épaisse que celle du ventricule droit qui doit envoyer le sang uniquement dans le système pulmonaire.

En formant le cœur humain, le Créateur ne le destinait pas aux abus, cependant il le créa pour supporter beaucoup de fatigue grâce à ses « facteurs de sécurité ». Par exemple, si une condition pathologique quelconque entrave la contraction ou systole des deux oreillettes, les ventricules fournissent un effort supplémentaire qui permet de maintenir la circulation du sang. De même, la contraction des oreillettes constitue une certaine marge de sécurité quand l'athérosclérose (dépôt d'une substance graisseuse) rétrécit l'orifice des valvules situées entre les cavités supérieures et inférieures du cœur. Toutefois, si une maladie entrave la contraction des oreillettes tandis qu'une autre provoque simultanément le rétrécissement valvulaire, il ne reste plus aucune marge de sécurité.

Les ventricules ont une puissance telle que si la moitié de leurs parois s'atrophie à cause de l'obturation des artères, l'autre moitié suffit pour assurer la circulation sanguine. Plus étonnant encore, si le cœur droit cesse de fonctionner, le cœur gauche est capable d'envoyer le sang dans les deux systèmes circulatoires (général et pulmonaire). C'est du moins ce qu'affirme le *Scientific American* dans un article à ce sujet paru dans son numéro de mai 1957.

Si, à cause d'une lésion quelconque ses valvules ne sont plus étanches, le cœur accélère ses contractions pour compenser la

« fuite ». Et si la circulation sanguine est interrompue par l'oblitération progressive d'une artère coronaire due à l'athérosclérose, il arrive qu'un réseau de vaisseaux sanguins afférent à une autre branche coronaire supplée à l'artère obstruée et empêche la partie lésée du cœur de s'atrophier. Cette adaptation est facilitée par l'exercice physique, pris avec modération bien entendu.

Normalement, le cœur pompe plus de 280 litres de sang par heure. Dans des cas d'urgence, il est capable d'augmenter cette quantité jusqu'à plus de 1600 litres par heure! Au cours des soixante-dix ans qui constituent la durée de la vie humaine selon les Ecritures, le cœur pompe plus de deux milliards de litres de sang. Ce liquide précieux fournit aux cellules de l'organisme l'oxygène et les substances nutritives nécessaires et enlève en même temps ses déchets. Il baigne toutes les cellules dans un fluide légèrement alcalin et maintient la température du corps uniforme, l'adaptant au milieu et aux besoins du moment. De plus, le sang répartit dans l'organisme les hormones ainsi que les anticorps qui l'immunisent contre les maladies. En outre, en cas de besoin, il mobilise et amène aux lésions, une armée de globules blancs.

En vérité, le corps humain avec ses nombreux « facteurs de sécurité » prouve la création intelligente et directe.

Faut-il adorer la croix ou abhorrer le poteau?

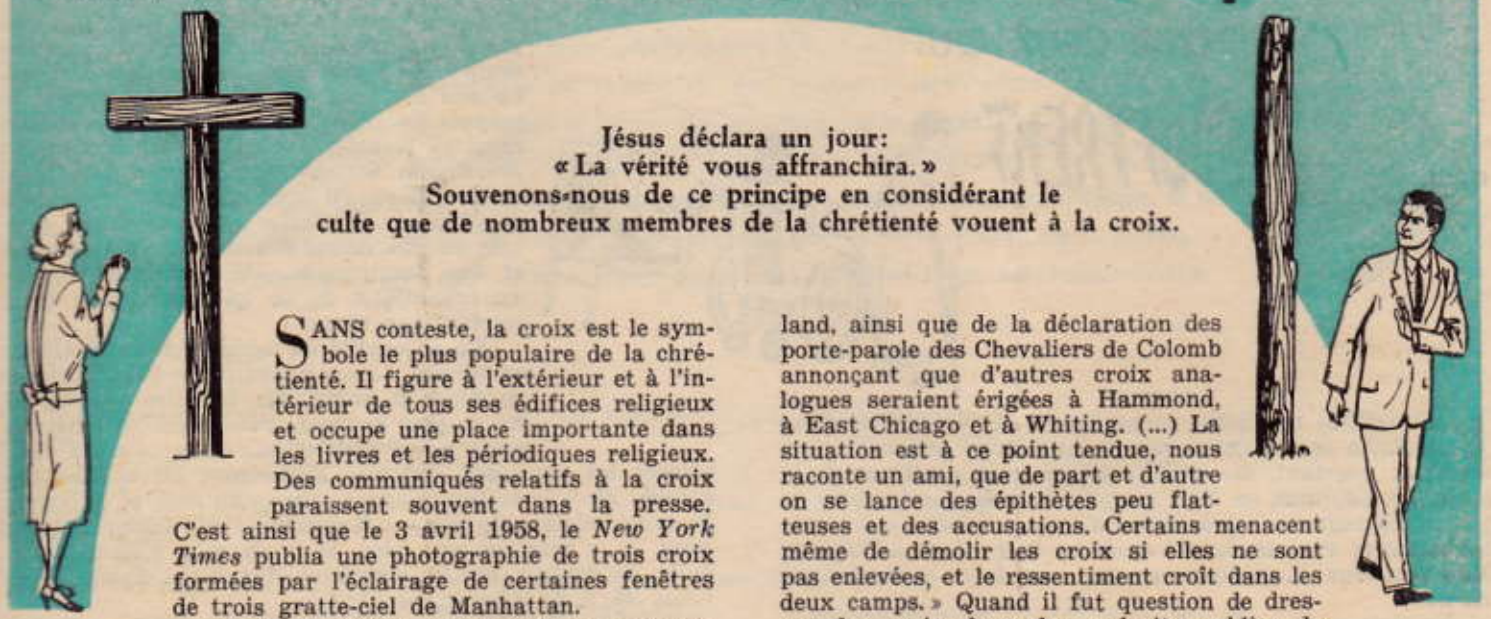

Jésus déclara un jour:
« La vérité vous affranchira. »
Souvenons-nous de ce principe en considérant le culte que de nombreux membres de la chrétienté vouent à la croix.

SANS conteste, la croix est le symbole le plus populaire de la chrétienté. Il figure à l'extérieur et à l'intérieur de tous ses édifices religieux et occupe une place importante dans les livres et les périodiques religieux. Des communiqués relatifs à la croix paraissent souvent dans la presse. C'est ainsi que le 3 avril 1958, le *New York Times* publia une photographie de trois croix formées par l'éclairage de certaines fenêtres de trois gratte-ciel de Manhattan.

Le 14 avril 1958, le même journal décrivit l'adoration vouée par les Espagnols à un fragment de bois censé être un morceau de la croix sur laquelle Jésus mourut. Nous citons: « Cette relique a été l'objet du plus grand honneur que cette nation, excessivement religieuse, puisse lui rendre. (...) Des dizaines de milliers de pèlerins ont défilé devant la relique au cours de la Semaine sainte et de la fête de Pâques, et on la promena dans les rues précédée de 10 000 pénitents. » Cette ferveur religieuse est en harmonie avec l'injonction suivante d'Augustin, célèbre théologien catholique, relative à la croix: « On doit la même adoration à la croix qu'au Christ. C'est pourquoi nous parlons à la croix et nous la prions comme s'il s'agissait du Crucifié lui-même. » — *Summa Theologica*, Troisième partie, Article 4.

Cependant, pareille ferveur pour la croix n'a pas été sans susciter de l'hostilité dans certaines régions des Etats-Unis, surtout ces récentes années. Au Minnesota, par exemple, non seulement les Juifs, diverses associations pour les droits de l'homme, et d'autres groupements séculiers, mais encore les porte-parole des Eglises épiscopale, luthérienne, adventiste du septième jour, unitarienne et universaliste, s'opposèrent vigoureusement au projet visant à faire figurer la croix sur la médaille frappée pour commémorer le centenaire de cet Etat (célébré en 1957).

Vers la fin de 1955, bon nombre de gens s'indignèrent quand les catholiques dressèrent subrepticement des croix dans les parcs de certaines villes de l'Indiana. Dans un commentaire à ce sujet, *The Christian Century* du 9 novembre 1955, déclare: « Les habitants de plusieurs localités industrielles en bordure de Chicago du côté de l'Indiana, se sont grandement indignés de l'érection subite et imprévue d'énormes crucifix dans les parcs publics de Gary et de Highland, ainsi que de la déclaration des porte-parole des Chevaliers de Colomb annonçant que d'autres croix analogues seraient érigées à Hammond, à East Chicago et à Whiting. (...) La situation est à ce point tendue, nous raconte un ami, que de part et d'autre on se lance des épithètes peu flatteuses et des accusations. Certains menacent même de démolir les croix si elles ne sont pas enlevées, et le ressentiment croît dans les deux camps. » Quand il fut question de dresser des croix dans des endroits publics de Winston-Salem (Caroline du Nord) et de Des Moines (Iowa), le projet provoqua un tel émoi qu'il dut être abandonné.

La croix traditionnelle est-elle réellement le symbole chrétien par excellence? Jésus-Christ fut-il cloué sur une croix de ce genre? Doit-on adorer la croix? Répondons à ces questions en faisant appel au témoignage des Ecritures et des faits authentiques.

Son origine païenne

Loin d'être particulière au christianisme, la croix a une origine païenne. Dans son ouvrage *History of Christianity*, Gibbon, historien anglais, écrit ce qui suit: « Symbole le plus sacré de la mythologie égyptienne, (...) la croix était censée posséder le même pouvoir d'exorcisation que lui attribuent les chrétiens. L'attribut du dieu Saturne était une croix. (...) Les emblèmes de Jupiter étaient, entre autres, une croix et une corne, et ceux de Vénus une croix et un cercle. La célèbre croix ansée figure sur tous les édifices égyptiens et, comme nos cathédrales gothiques, les temples les plus renommés de Krichna, divinité hindoue, étaient construits en forme de croix. »

The Catholic Encyclopedia, qui consacre plus de vingt pages au sujet de la croix, reconnaît que l'utilisation de ce symbole « précède de longtemps, tant dans l'Est que dans l'Ouest, l'introduction du christianisme. La croix remonte à une époque très reculée ». Dès les temps primitifs, elle fait partie du « symbolisme religieux ». — Volume 4, page 518.

Il ressort de ce qui précède que le symbole de la croix n'est nullement particulier à la chrétienté. Puisque les Ecritures interdisent formellement aux chrétiens tout rap-

port avec la fausse adoration, la croix ne peut être un symbole du vrai christianisme. — II Corinthiens 6:14-18.

En outre, il n'existe aucune preuve que Jésus fut mis à mort sur une croix de forme traditionnelle. Dans son numéro du 11 septembre 1955, *Our Sunday Visitor*, hebdomadaire catholique, reconnaît qu'« à l'origine, la croix était un simple poteau. Ce n'est que plus tard qu'on y ajouta une traverse ». *The Catholic Encyclopedia* abonde dans le même sens tandis que dans l'ouvrage de Sanford, *A Concise Dictionary of Religious Knowledge*, on peut lire ce qui suit à propos du terme « croix »: « Ce terme a acquis si complètement le sens de deux droites placées en travers l'une de l'autre, que l'on se rend difficilement compte qu'il n'a pas nécessairement cette signification. La croix la plus ancienne était un poteau auquel on attachait le malfaiteur par les bras et les pieds, lesquels y étaient liés au moyen de cordes ou fixés à l'aide de clous. (...) Parfois, on expédiait des criminels en les crucifiant sur un arbre. On connaît plusieurs exemples de ce genre de supplice: l'empereur Tibère, pendant qu'il était proconsul en Afrique, fit exécuter de cette façon les prêtres de Saturne qui crucifiaient des enfants. »

Concernant le vocable *stauros*, seul mot grec rendu par « croix » dans les versions courantes de la Bible, on lit: « Au début, l'usage du terme *stauros* correspondait à sa signification primitive de « pieu pour palissades » et de « poteau pour fortifications ». (...) Comme instrument d'exécution, le *stauros* était à l'origine un poteau (*crux simplex*) auquel on pendait les victimes, supplice habituel chez les (...) Romains. » — *A New Standard Dictionary of the Bible* (1925).

Que le *stauros* sur lequel Jésus mourut fût un simple poteau ou *crux simplex* et non pas la croix traditionnelle, est encore confirmé par le fait que les Ecritures affirment à maintes reprises que le Christ fut pendu « au bois ». (Voir Actes 5:30; 10:39; 13:29; Galates 3:13; I Pierre 2:24.) Le vocable grec employé dans ces versets est *xylon* qui signifie simplement bâton, massue ou bois. La foule qui vint pour prendre Jésus était armée de *xylôn* ou bâtons (Matthieu 26:47, 55). Si Jésus avait été cloué à une croix, la Bible n'appellerait pas celle-ci un *xylon*.

Bien que les principales autorités en la matière prétendent que Jésus mourut sur une croix traditionnelle, elles reconnaissent néanmoins que « l'on ne peut en être certain », et qu'il n'en existe « aucune preuve formelle ». Elles avouent se baser uniquement sur la « tradition générale ». En réalité, « ce ne sont que les auteurs ecclésiastiques à partir de Justin le Martyr qui décrivent l'instrument du supplice du Christ comme une croix à quatre branches ». — *New Schaff & Herzog Encyclopedia of Religious Knowledge*, Volume 3, page 313.

La croix ne figure pas dans les catacombes antérieures au quatrième siècle, et ce n'est qu'à partir de l'époque de Constantin, qui prétendit avoir eu une vision de la croix, qu'elle a été le symbole de la chrétienté. Toutefois, la croix de la vision de Constantin n'était pas la croix dite latine mais une croix en forme de « X » avec un « P » surimposé. Jésus ne mourut certes pas sur une croix de ce genre.

Le culte de la croix est déplacé et antichrétien

La vénération de la croix est en réalité tout à fait déplacée. Aucun citoyen romain ne fut jamais cloué à un poteau et les Juifs avaient un tel supplice en horreur. Foelsch, un pasteur luthérien, écrit à ce sujet: « A l'époque de Jésus, la croix était le symbole de la honte. Elle fut introduite par les Romains et employée pour l'exécution de bandits et d'autres criminels. L'utiliser comme symbole, équivaut à mettre une représentation d'une chaise électrique (qui remplace la guillotine aux Etats-Unis) devant nos églises! » — *New York Times*, 15 avril 1957.

Enfin, rien dans les Ecritures n'autorise l'adoration ou la vénération de la croix sous quelque forme que ce soit, ni même de prétendues reliques de l'instrument du supplice de Jésus. Pareil culte, enseigné par Augustin et pratiqué, comme nous l'avons vu plus haut, en Espagne, est antibiblique. Sans doute les disciples de Jésus auraient pu se procurer le poteau auquel on avait pendu leur Maître si tel avait été leur désir, mais ils ne l'ont pas fait.

En outre, tout culte d'un objet inanimé est une forme d'idolâtrie et partant, abominable aux yeux de Jéhovah. Quand les Israélites infidèles se mirent à adorer le serpent d'airain que Moïse avait élevé dans le désert, le fidèle roi Ezéchias ne détruisit-il pas cet objet afin d'extirper pareille idolâtrie de sa nation? — II Rois 18:4.

Le témoignage des Ecritures et des faits, ainsi que la raison, nous obligent à conclure que la croix est un symbole païen, que Jésus mourut sur un poteau (ou *crux simplex*) et que loin d'adorer l'instrument de son supplice, nous devrions l'abhorrer.

OFFENSIVE CONTRE LA COUR SUPRÊME AUX ÉTATS-UNIS

« LA PLUPART des Américains sont indifférents à cette controverse; ils ignorent la portée énorme des litiges en jeu. Pareille insouciance est extrêmement inquiétante. » C'est par ces paroles d'avertissement que le *Manchester Guardian*, célèbre journal britannique, fit allusion à une attaque insigne livrée contre ce que sir Winston Churchill a appelé « le tribunal le plus estimé du monde », c'est-à-dire la Cour suprême des Etats-Unis.

Ce n'est pas la première fois que l'on s'attaque à la Cour suprême car elle a souvent essuyé des critiques sévères; cependant, ce dernier assaut ne se limite pas à de simples paroles. Certains membres du Congrès ont mis en batterie leurs gros canons, des projets de loi destinés à dépouiller la Cour suprême de certains de ses principaux pouvoirs.

Une des grosses pièces d'artillerie, la loi de Jenner, interdirait à la Cour suprême d'entendre une grande diversité de causes. Quoique ce projet de loi n'ait guère de chances d'être adopté par le Congrès, le fait qu'une proposition aussi rigoureuse ait été sérieusement considérée révèle combien les décisions récentes de la Cour suprême ont suscité de mécontentement.

Le projet de loi de Butler — rapporté par la Commission judiciaire du Sénat par dix voix contre cinq — est un autre canon braqué sur la Cour suprême. Cette loi aussi témoigne du ressentiment profond provoqué par les récentes décisions de cette cour.

Quelles sont ces décisions? Pourquoi ont-elles suscité tant d'hostilité? Quel est le principal litige en jeu?

La loi de Jenner

Un coup d'œil sur la loi de Jenner expliquera en grande partie les raisons de ces attaques. Ce projet de loi vise à

dépouiller la Cour suprême du pouvoir d'entendre des causes en appel dans cinq domaines au moins.

En premier lieu, la loi interdirait à la Cour suprême de juger des causes se rapportant aux investigations congressionnelles et aux citations pour outrage au Congrès.

Ce fut la réaction du Congrès devant le verdict de la Cour suprême dans l'affaire *Watkins* qui chargea le canon Jenner de cet obus de gros calibre. La Cour suprême avait en effet révoqué une sentence pour outrage à la Commission des activités anti-américaines sous prétexte que ladite commission avait outrepassé ses droits. Watkins avait refusé de fournir des renseignements sur des anciens amis soupçonnés de sympathies communistes. Bien qu'il eût coopéré, dans l'ensemble, avec la commission, il prétendit que certaines des questions qu'elle lui avait posées sortaient du cadre des exigences législatives. Dans une conclusion majoritaire rédigée par le juge Earl Warren, président de la Cour suprême, ce tribunal déclara que bien que des pouvoirs du Congrès soient très étendus, « ils ne sont pas illimités ». Il ajouta que « le Congrès ne dispose pas du droit de dévoiler quoi que ce soit pour le simple plaisir de le dévoiler ». Selon ce même verdict, la commission était tombée dans le « vice du vague ». C'est pourquoi la Cour suprême établit le principe que dans leurs investigations les commissions congressionnelles doivent se laisser guider par un but législatif bien défini et qu'elles ne peuvent contraindre des témoins à témoigner contre leur volonté sur des sujets sans rapport avec ce but.

Ce verdict provoqua un tollé général au Congrès. Dans un discours prononcé devant la Chambre des représentants, Donal Jackson déclara que la décision de la Cour suprême « avait rendu la Commission des activités anti-américaines et la sous-commission sénatoriale de la sécurité intérieure, aussi inoffensives que deux chatons dans une cage de chiens enragés ». Au dire du sénateur Norris Cotton, « la Cour suprême a fait beaucoup pour protéger le méchant loup contre le Petit Chaperon rouge ».

En second lieu, la loi de Jenner interdirait à la Cour suprême de juger des causes se rapportant aux mesures destinées à combattre la subversion parmi les fonctionnaires. Cette clause exprime la réaction du Congrès devant un autre verdict de la Cour suprême. En effet, celle-ci décida qu'en 1951, le gouvernement avait congédié injustement John S. Service, fonctionnaire du département des affaires étrangères, accusé de constituer un danger pour la sécurité publique.

Plusieurs autres décisions de la Cour suprême donnèrent lieu aux troisième et quatrième interdictions de la loi de Jenner. Celles-ci interdiraient à la cour de juger des causes concernant la législation des Etats relative à la subversion, ainsi que les causes se rapportant aux règlements des commissions scolaires sur les activités subversives des instituteurs. De l'avis du Congrès, certains des verdicts de la Cour suprême soutenant les droits de l'individu, ont rendu extrêmement difficile la chasse aux communistes.

En dernier lieu, la loi de Jenner refuserait à la Cour suprême le droit de juger des causes concernant l'admission des avocats au barreau des Etats. On doit cette clause à une série de décisions limitant la peine prévue pour une affiliation antérieure au parti communiste. La Cour suprême décida qu'il n'existe pas de rapport suffisamment précis entre une affiliation antérieure à ce parti et la moralité pour justifier l'ostracisme permanent d'un individu. Elle contrecarra ainsi les efforts de deux Etats en vue d'exclure du barreau tout avocat ayant été affilié antérieurement au parti communiste ou ayant refusé (en fondant ce refus sur le cinquième Amendement) de répondre à certaines questions.

La loi de Butler

La loi de Butler, version modifiée de la loi de Jenner, prendrait effet dans quatre domaines: (1) elle interdirait à la Cour suprême de réexaminer toute cause se rapportant aux règlements des Etats relatifs à l'admission au barreau; (2) elle conférerait aux commissions congressionnelles l'autorité de décider en dernier ressort de l'utilité de leurs questions aux témoins; (3) elle autoriserait les Etats à appliquer leurs propres lois contre la sédition (cette clause est une réaction devant la décision de la Cour selon laquelle le Congrès, au moyen de la loi de Smith, s'était acquis le monopole de la législation à ce sujet; (4) elle rendrait la loi de Smith (anticommuniste) applicable aussi bien à la subversion « théorique » qu'à « l'instigation à l'action ».

La loi de Smith est fondée sur une loi fédérale interdisant toute action en vue de recommander le renversement du gouvernement par la violence. En 1951, la Cour suprême décida que cette loi était constitutionnelle mais dernièrement elle reconsidéra cette décision et la revisa rigoureusement. La nouvelle décision de la Cour souligne la différence entre le renversement du gouvernement en tant qu'idée abstraite et l'instigation à l'action. Elle eut pour résultat l'acquittement de cinq communistes (pour « insuffisance manifeste » de preuves) ainsi que la revision du procès de neuf autres. De nombreux membres du Congrès s'en indignèrent.

L'appréhension du Congrès provient en grande partie du fait que ceux qui ont été avantagés par les décisions de la Cour suprême soutenant les droits de l'individu, sont principalement des communistes, des personnes soupçonnées de sympathies communistes et des criminels.

Voici encore quelques verdicts de la Cour suprême soutenant les droits individuels et rejetant les revendications de l'autorité. Dans l'affaire *Rowoldt contre Perfetto*, la cour décida que lorsque le Congrès fit de l'affiliation antérieure au parti communiste un motif d'expulsion des étrangers, il n'envisageait qu'une « association politique significative ».

Dans la célèbre affaire *Green contre les Etats-Unis* (concernant l'application de la règle *non bis in idem*), la Cour suprême réaffirma son profond souci de protéger les droits de l'individu contre le pouvoir de l'Etat. Lorsqu'elle révoqua la sentence — pour meurtre — prononcée par un tribunal du District de Columbia, la Cour donna un sens plus large à l'article de la Constitution traitant de cette règle. « L'Etat, avec tous ses pouvoirs et toutes ses ressources, déclara le juge Black, n'aura pas le droit de poursuivre un individu à plusieurs reprises pour le même fait, (...) le contraignant ainsi à vivre dans l'anxiété et l'insécurité et augmentant de la sorte les possibilités de le faire condamner bien qu'il soit en réalité innocent. »

Dans l'affaire *Lambert contre la Californie*, la Cour suprême décida qu'une ordonnance de Los Angeles requiérant l'inscription à la police des criminels condamnés, avait été appliquée de façon inconstitutionnelle du fait que le défendeur n'avait pas été avisé des exigences de la loi.

Une autre cause relative aux droits de l'individu provoqua tant de critiques que le Congrès a déjà modifié la décision rendue. Il s'agit de l'affaire *Jencks*. Dans cette affaire, la Cour suprême décida que le gouvernement aurait soit à rendre une ordonnance de non-lieu, soit à mettre à la disposition de Jencks ou de son avocat les rapports de la F.B.I. (police fédérale) cités dans les dépositions orales des témoins. Cette décision renversa la barrière qui, depuis longtemps, protégeait les archives de la F.B.I. dans les actions en justice. Furieux, le Congrès adopta à la hâte une législation destinée à prévenir la large divulgation tant redoutée des archives de la F. B. I. Néanmoins, on regarde toujours l'affaire *Jencks* comme un jalon important sur le chemin de la consolidation des droits de l'individu.

La tendance vers le libéralisme

Un coup d'œil sur quelques-unes des décisions de la Cour suprême révèle que celle-ci fait preuve d'un libéralisme frappant. Cette tendance est nouvelle et elle s'est surtout affirmée sous la présidence d'Earl Warren.

Sous la présidence du juge Vinson, la Cour suprême se rangeait habituellement du côté de l'autorité. Entre 1946 et 1953, elle entendit 113 affaires touchant les libertés civiles et au sujet desquelles elle ne fut pas unanime. Dans quarante seulement (35 pour cent) le verdict était favorable à ces libertés.

Sous la présidence de Vinson, on considérait les juges William O. Douglas et Hugo L. Black comme le « noyau

libéral » de la cour. A l'heure actuelle, ce noyau comprend également le président, le juge Warren.

Cette tendance vers le libéralisme est à ce point frappante que l'année dernière Walter Lippmann écrivit ce qui suit à ce propos: « La Cour suprême a attendu longtemps — une dizaine d'années — avant d'agir contre les méthodes inconstitutionnelles auxquelles on recourt sous prétexte de combattre le feu par le feu, et que la fin — extirper le communisme — justifie les moyens. » De son côté, le sénateur Wayne Morse, ancien doyen d'une faculté de droit, déclara: « Nous sommes arrivés a.. point, dans la marche inexorable de l'histoire, où la Cour suprême a proclamé le droit à l'égalité de la justice selon les termes des quatorzième et quinzième Amendements. »

Le litige principal

Pourquoi alors les attaques contre la Cour suprême, surtout à l'heure actuelle où, plus que jamais, le libéralisme est nécessaire et où on a besoin de sauvegarder les droits de l'individu?

Le litige principal est le suivant: dans quelle mesure convient-il de respecter les garanties constitutionnelles à une époque où ces sauvegardes semblent favoriser des individus désireux de miner ou de détruire la Constitution? De nombreux fonctionnaires craignent que le pouvoir de l'Etat de se protéger contre la subversion n'ait été affaibli par la consolidation des droits individuels.

Ceux qui critiquent la Cour suprême craignent également qu'en adoptant une politique nettement libérale, celle-ci ne soit encline à ne tenir aucun compte du précédent et à créer ses propres lois. A ce propos, le sénateur Jenner déclara: « La Cour suprême est en train de faire la loi. Elle outrepasse ses droits en rendant des décisions d'ordre politique dont elle s'inspire ensuite pour établir des règles d'application générale. » Bernard Schwartz, professeur de droit à l'université de New-York, abonda dans le même sens lorsqu'il affirma: « Poussée à l'extrême, (...) une politique judiciaire libertaire pourrait amener la cour à s'attribuer une autorité excessive sur les autres secteurs de l'administration. (...) Il est parfois nécessaire d'imposer des limites aux libertés individuelles quand la protection d'autres intérêts de la société, plus importants, l'exige. Le danger de la nouvelle tendance de la cour sous Warren, c'est que les juges pourraient oublier cette nécessité et permettre à leurs convictions libertaires personnelles de l'emporter sur les restrictions qu'il convient d'imposer aux droits individuels. »

La réponse aux adversaires

Comment la Cour suprême répond-elle à ses adversaires? Le juge Douglas s'en prend à ceux qui la critiquent sur la question du précédent. Au lieu d'être aveuglée par le précédent, dit-il, la cour devrait « veiller à ce que l'époque contemporaine ne soit plus victime des craintes et du manque de clairvoyance de celles qui l'ont précédée ».

Dans son récent ouvrage *The Right of the People*, le juge Douglas défend le libéralisme avec éloquence. Au dire de cette autorité en la matière, c'est le premier Amendement du *Bill of Rights* qui est en jeu, autrement dit la liberté des cultes, de parole, de la presse et de réunion.

Résumant l'ouvrage du juge Douglas, le *New York Times Book Review* écrit: « Pour ainsi dire chaque page de ce livre révèle comment diverses autorités législatives, exécutives et administratives, ont violé impitoyablement et continuent à violer, les droits définis par le premier Amendement. Bien que les tribunaux, gardiens de l'Amendement, aient parfois cédé du terrain, il est évident que sans leur intervention les libertés fondamentales auraient été sérieusement compromises. On n'ose pas songer à ce qui arriverait aux non-conformistes, aux minorités religieuses et ethniques ou à la liberté de la presse, si les juges, vaincus par la philosophie hamiltonienne, déposaient leur bouclier. »

Dans son jugement en faveur du verdict prononcé dans l'affaire de la loi de Smith, le juge Black écrivit succinctement: « Ce fut dans des temps troublés que l'on opta pour la liberté de parole garantie par le premier Amendement. Ce choix fut fait par des hommes tels que Jefferson, Madison et Mason, des hommes qui croyaient que la fidélité aux clauses de l'Amendement est le meilleur moyen d'assurer une longue vie à cette nation et à son gouvernement. Sans une entière liberté de parole — que les opinions exprimées sur les dirigeants de la nation et la manière dont il convient de la gouverner nous soient agréables ou non — je doute fort qu'en fin de compte il soit possible de protéger n'importe quelle opinion contre le censeur. Le premier Amendement fournit le seul système de sécurité capable d'assurer un régime libre, un régime qui permet aux citoyens de favoriser, de discuter, de préconiser ou d'encourager des causes et des doctrines, aussi désagréables (...) que soient pour le reste de la population certains des points de vue exprimés. »

Un « présage sinistre »

Qu'arriverait-il si le Congrès imposait des limitations aux pouvoirs de la Cour suprême, une cour qui a fait preuve de tendances aussi libérales? Parlant du « présage sinistre » que constituerait l'adoption de projets de lois tels que celui de Jenner, le *Manchester Guardian* déclara: « Tout régime qui interdirait à la Cour suprême de définir la loi du pays sur ces sujets, provoquerait inévitablement le chaos judiciaire. Le principe d'une justice égale pour tous les citoyens américains, où qu'ils habitent, serait constamment en danger pour ne pas dire supprimé. (...) Certains tribunaux inférieurs et certaines cours d'appel, réfléchissant lâchement sur le châtiment inflige à la Cour suprême par le Congrès, y verraient peut-être les signes des temps. Ils seraient tentés de ne tenir aucun compte des décisions du tribunal suprême du pays de peur de subir eux-mêmes la colère prompte et impérieuse du Congrès. L'examen des affaires judiciaires en instance supérieure serait tributaire de l'opportunisme politique. Le sénateur Jenner accomplit un geste stérile, ou bien il livre de propos délibéré un assaut contre la Cour suprême. »

Par une étrange ironie du sort, le jour même que la commission judiciaire soumettait au Sénat le projet de loi de Jenner, William P. Rogers, procureur général, invitait le public à soutenir les tribunaux dans leur lutte contre ceux qui souhaiteraient « tuer l'arbitre ». Le procureur général lança son appel le 1er mai, jour qui venait d'être désigné comme « Fête de la Loi ». Etant donné les attaques contre la Cour suprême, le thème principal de la nouvelle fête était le besoin de maintenir des instruments de justice efficaces. Parlant devant une réunion d'avocats et de juges — y compris plusieurs juges de la Cour suprême — Rogers déclara:

« De temps en temps, même les avocats doivent se rappeler que sans une surveillance vigilante des tribunaux, aucune protection efficace des droits individuels n'est possible. (...) Dans ce pays, les tribunaux constituent le dernier rempart contre l'intolérance, la passion et l'usurpation du pouvoir. (...) Beaucoup des décisions les plus importantes des tribunaux, décisions considérées aujourd'hui comme les plus sages et les plus réfléchies, étaient extrêmement impopulaires à l'époque où elles furent rendues. A certains moments de notre histoire, le désir de « tuer l'arbitre » a été très fort. Heureusement, à quelques petites exceptions près, le législateur n'a jamais pris les attaques suffisamment au sérieux pour modifier le système judiciaire ou pour user de représailles contre les tribunaux. »

Cette fois-ci cependant, le Congrès a pris l'affaire au sérieux. Les lois de Jenner et de Butler révèlent que certains de ses membres sont profondément résolus dans leurs attaques, lesquelles témoignent du désir de quelques hommes influents de changer le système judiciaire.

S'il était couronné de succès, un assaut contre la Cour suprême pourrait avoir des conséquences d'une vaste portée. Peu à peu, cette cour pourrait perdre ses pouvoirs de gardienne de la constitution. C'est pour cette raison que le juge Douglas pense que le premier Amendement lui-même est en jeu.

RAMPES DE LANCEMENT EN GRANDE-BRETAGNE

LE PROJET américain en vue de l'installation en Grande-Bretagne de rampes de lancement pour fusées a fait ici l'objet de vives discussions, d'autant plus que de l'avis de nombreuses personnes il souligne à quel point ce pays dépend des Etats-Unis. Le fait que ces bases américaines seraient situées sur la côte orientale de la Grande-Bretagne complique la question car la Russie ne manquerait certes pas de les considérer comme une menace pour sa sécurité et pour celle de ses satellites européens. Certains milieux — les pacifistes et les éléments les plus émotifs du parti travailliste notamment — s'opposent fortement au projet, estimant qu'il pourrait compromettre le succès d'une éventuelle conférence au sommet.

Cependant, la plupart des gens, bien que peu favorables à ce projet, se rendent compte de sa nécessité vu l'évolution de la situation internationale, d'autant plus que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et d'autres nations occidentales sont sceptiques quant à la sincérité de la plupart des propositions russes visant à réduire la tension. Ces pays préfèrent les actes aux paroles et ils prétendent que chez les Russes, les actes brillent par leur absence.

Le projet des rampes de lancement américaines en Grande-Bretagne est étroitement lié à la politique de défense de ce pays et à son désir de rester l'allié des Etats-Unis. Bien entendu, les adversaires des expériences nucléaires s'opposent à l'établissement de ces bases sur le territoire britannique. Cependant, le seul autre parti à prendre — assez aléatoire d'ailleurs — serait pour la Grande-Bretagne d'interdire la bombe à hydrogène et d'autres armes nucléaires dans l'espoir que la Russie en ferait autant. De toute façon, l'Est possède beaucoup plus d'effectifs militaires et d'armes classiques que l'Ouest.

Le parti travailliste, à l'exception d'une petite minorité, est d'accord en principe avec la politique de défense du parti conservateur. Cependant, les travaillistes pensent qu'« aucune mesure ne devrait être prise pour établir des rampes de lancement en Grande-Bretagne avant de tenter de nouvelles négociations avec la Russie ». Par contre, un groupement minoritaire des travaillistes mène une campagne pour l'interdiction de la tombe thermonucléaire et s'oppose formellement à l'installation dans ce pays de rampes de lancement américaines. Pour justifier sa politique, le gouvernement conservateur prétend que si l'on a pu sauvegarder la paix jusqu'à ce jour, ce n'est pas parce que l'Ouest a désarmé, mais bien parce qu'il a maintenu ses forces au niveau de celles de l'Est.

Déclarations gouvernementales

Dernièrement, le premier ministre expliqua la politique du gouvernement dans une lettre adressée à un professeur de l'Ecole d'économie politique de Londres. Il rédigea cette missive en réponse à la pétition que lui avaient transmise 204 membres des facultés de l'université de Londres, pétition qui réclamait le désarmement nucléaire. Le premier ministre écrivit notamment: « Le projet d'installer des rampes de lancement est né de la politique adoptée justement par le parti travailliste après la guerre et qui comportait un accord permettant aux Etats-Unis d'établir des bases pour avions porteurs de bombes nucléaires. » Le premier ministre ajouta que l'unique but de cette action préventive — et sa suprême justification — est d'empêcher la guerre en la rendant vaine et inutile. Il insista sur le fait que la Grande-Bretagne a tout intérêt à profiter de l'occasion qui s'offre à elle d'exploiter sa position d'intermédiaire. Puis il conclut en disant que le gouvernement poursuivrait ses efforts pour réduire la tension internationale et aboutir à un accord sur le désarmement.

Antérieurement, le premier ministre avait fait allusion à l'opinion selon laquelle la Grande-Bretagne ferait mieux de s'appuyer sur la puissance nucléaire américaine que de développer davantage la sienne. Selon lui, « une telle façon d'agir serait sans valeur morale et entraînerait inévitablement une diminution de notre prestige ». Et à propos de l'installation de rampes de lancement, il déclara: « Je ne puis croire que si nous commençons dès maintenant à creuser les fondements et à préparer le ciment pour des rampes de lancement destinées à des fusées qui n'ont pas encore été livrées, M. Krouchtchev nous en voudrait, qu'il en serait si froissé qu'il modifierait sa politique, ou que les relations entre la Russie et la Grande-Bretagne seraient compromises au-delà de tout espoir. »

Selon une récente définition du ministre de la Défense, l'ultime but du gouvernement est « un désarmement compréhensif — à la fois d'armes nucléaires et classiques — soumis à l'inspection d'un organisme mondial et au contrôle d'une police internationale ». Le ministre se déclara adversaire d'un désarmement unilatéral car il mettrait la Russie en mesure de dominer le monde.

Le point de vue opposé

Le leader du parti travailliste ne se fait pas d'illusions sur les difficultés que comporteraient de nouvelles négociations avec Moscou. Il reconnaît que si les Russes ont proposé une conférence au sommet, c'est surtout à des fins de propagande. Toutefois, il a eu soin d'affirmer que « ce serait une folie criminelle de laisser échapper l'occasion d'organiser une telle conférence s'il existe la moindre chance que la proposition russe soit sérieuse ». Au dire du correspondant londonien du *New York Times*, le leader du parti travailliste pense également qu'étant donné les progrès russes dans la mise au point de fusées, l'Amérique « dépendrait davantage » à présent de la Grande-Bretagne que la Grande-Bretagne ne dépendrait de l'Amérique, des rampes de lancement au Royaume-Uni étant devenues une nécessité stratégique.

L'accident qui eut lieu dans la Caroline du Sud (quand une bombe nucléaire tomba d'un avion) fit réfléchir les Anglais et provoqua de nombreux commentaires. La question fut même soulevée au Parlement. Pour dissiper les craintes d'un accident de ce genre dans ce pays, le premier ministre expliqua que seuls les appareils participant à des manœuvres spéciales à partir de bases en Grande-Bretagne portent des bombes nucléaires et alors le dispositif de détonation n'est jamais mis en place. Le scepticisme de certains membres de l'opposition fournit l'occasion à un membre du gouvernement d'appuyer le projet des rampes de lancement. « Les fusées, déclara-t-il, n'ont pas besoin d'être soumises à des manœuvres! »

La Grande-Bretagne devrait-elle s'opposer à l'installation de rampes de lancement pour fusées sur son territoire (a) de façon inconditionnelle ou (b) en attendant l'ouverture de nouvelles négociations avec la Russie en vue d'un accord sur le désarmement nucléaire? Telle fut une des questions d'un sondage à ce sujet effectué parmi 8000 étudiants de l'université d'Oxford. Moins de la moitié des étudiants ré-

pondirent à cette question et parmi ce nombre 31 pour cent par un « oui » à la partie (a) et 49 pour cent par un « oui » à la partie (b). Quarante pour cent répondirent par un « non » et le reste n'exprima aucune opinion. Il ressortit de ce sondage que le pourcentage d'étudiants désireux de voir interdire l'installation de rampes de lancement en attendant une conférence au sommet, est plus élevé que le pourcentage de ceux qui, d'accord avec le gouvernement, pensent que l'on ferait bien de commencer les travaux sans délai.

Une minorité de parlementaires travaillistes recommande fortement au parti de modifier sa politique et de mener une campagne en faveur de « l'interdiction de la bombe à hydrogène ». Cependant, leurs chances de succès sont plutôt minces. La politique officielle du parti est de ne prendre aucune mesure en vue de l'installation de rampes de lancement avant une nouvelle tentative de négociations avec la Russie (de peur de compromettre leur succès). En outre, le parti demande au gouvernement de donner l'exemple aux autres nations en suspendant les expériences nucléaires dans l'espoir qu'une telle mesure aurait pour résultat l'interdiction des armes nucléaires et le désarmement général. Toutefois, le parti est d'accord avec l'opinion du gouvernement selon laquelle les puissances occidentales devraient se réserver le droit de recourir les premières aux armes nucléaires en cas de besoin étant donné que la Russie dispose de beaucoup plus d'effectifs militaires et d'armes classiques qu'elles.

Opinions diverses

Certains ecclésiastiques et éducateurs, persuadés que la question revêt une haute importance morale, ont également émis une opinion à ce sujet. Ces hommes s'opposent à la politique de défence de la Grande-Bretagne pour des motifs humanitaires. Ils pensent aux innombrables victimes tuées ou mutilées — hommes, femmes et enfants innocents — que feraient les fusées si jamais on s'en servait. De l'avis de ces personnes, les arguments d'ordre personnel, politique ou stratégique sont d'importance secondaire. Que ceux qui se servent de tels arguments soient eux-mêmes menacés d'esclavage, ou de destruction par des bombes russes ou américaines, cela, prétendent-ils, n'a rien à voir avec la question et particulièrement avec son aspect moral.

D'autres, tout aussi convaincus d'avoir raison, signalent que l'installation de rampes de lancement en Grande-Bretagne est indispensable à une politique de défense nucléaire efficace. Si ce pays refuse de prêter cette aide modeste à l'Amérique, affirment-ils, il risque de perdre l'amitié de cette dernière et se trouverait ainsi à la merci de la Russie. Ces personnes font remarquer que si jamais de puissantes forces armées de l'Union soviétique occupaient la Grande-Bretagne et y établissaient un gouvernement fantoche, ce pays serait la cible légitime des armes nucléaires américaines tout comme la France, la Belgique et la Hollande occupées par les Allemands devinrent, pendant la dernière guerre, les cibles des bombardiers alliés.

Bon nombre de gens pensent que l'espoir de défendre l'Ouest à l'aide de la bombe thermonucléaire est illusoire. L'utilisation de cette arme équivaudrait au suicide, affirment-ils. D'autres font remarquer que la même chose serait vraie pour les Russes. Ils soulignent qu'aussi longtemps que les deux camps possèdent la bombe à hydrogène, chacun d'eux s'abstiendra de s'en servir justement parce que ce serait courir au suicide.

La Grande-Bretagne se trouve devant un dilemme comme en témoignent ces opinions divergentes. Sans doute le pays poursuivra-t-il la politique de défense adoptée par le gouvernement, à moins d'aboutir à un accord avec la Russie lors d'une éventuelle conférence au sommet. Quoi qu'il en soit, il est peu probable que la Grande-Bretagne et l'Amérique permettent à cette question de briser leur amitié ou de mettre fin à leur collaboration.

CHOISIRIEZ-VOUS de vivre dans un désert aride? Ne préféreriez-vous pas, de loin, habiter un endroit verdoyant et fleuri? L'homme aime la végétation car elle exerce sur lui une influence reposante.

De plus, la vie même des humains dépend des plantes, lesquelles leur fournissent leur nourriture et purifient l'air qu'ils respirent. Elles embellissent la terre, dissimulant la nudité du sol et des roches, et ont un effet bienfaisant sur l'esprit et les émotions. Ceci n'est pas étonnant quand on se rappelle que l'homme commença son existence dans un jardin bien arrosé qu'il était chargé par Dieu de soigner.

Les citadins, privés de la beauté reposante des campagnes verdoyantes, peuvent néanmoins jouir de quelques-uns des bienfaits psychologiques de la présence des plantes en se créant un petit jardin d'intérieur. L'aménagement de ce jardinet et le genre de plantes choisies, dépendront du goût de chacun.

Un des meilleurs cadres pour mettre une plante en valeur est une table à thé. Une lonchite, une marante ou une péperomie conviennent particulièrement bien du fait que la table à thé est souvent placée dans un endroit mal éclairé, et qu'il faut choisir une plante qui ne craint pas l'obscurité. Bien entendu, si la table se trouve près d'une fenêtre bien éclairée tout en étant à l'abri du soleil, on peut choisir une des nombreuses plantes à feuillage.

L'endroit idéal: la fenêtre

Les plantes réclament généralement beaucoup de lumière, c'est pourquoi la fenêtre est l'endroit idéal pour le jardin d'appartement. On peut disposer les plantes de façon artistique en pots, en bacs, sur une étagère ou dans des vases suspendus. Le genre de plante à choisir dépendra en grande partie de l'exposition de la fenêtre. Si elle est exposée au nord, il faut choisir des plantes qui aiment l'ombre telles que le philodendron, l'aglaonème et le lierre. Un autre avantage de ces plantes, c'est qu'elles poussent même dans de l'eau à condition d'y ajouter un peu d'engrais approprié de temps à autre.

Une fenêtre ensoleillée convient bien aux plantes à fleurs et au populaire coleus au feuillage coloré. Si on dispose d'une table ou d'une étagère près d'une fenêtre, on peut la garnir avantageusement d'un demi-cercle de petites fleurs massées autour d'une plante à grandes fleurs, disposition susceptible d'effets particulièrement décoratifs.

La violette d'Usambara (ou saintpaulia) devrait avoir sa place dans tous les foyers. Cette plante tropicale fleurit abondamment presque toute l'année et la culture en est plus facile qu'on ne le croit généralement. Il faut surtout avoir soin de ne pas l'arroser trop copieusement et de ne jamais la placer dans un courant d'air. Elle pousse très bien devant une fenêtre exposée au soleil.

Les potées fleuries disposées artistement dans un bac sont un régal pour les yeux. Quand elles cessent de fleurir et que les feuilles commencent à faner, on peut les remplacer par d'autres plantes. Il en va de même de celles qui sont malades. Ces changements sont faciles lorsqu'on garnit le bac uniquement avec des fleurs en pots et ils permettent de maintenir le jardinet toujours frais et en bon état. Il est également à conseiller d'entourer les potées de mousse humide, non seulement pour l'esthétique mais encore pour assurer de l'humidité aux racines.

Dans certains foyers modernes, le jardin d'intérieur n'est plus limité à quelques bacs à fleurs ou à quelques plantes sur des tables, des étagères ou des tablettes de fenêtre, on lui réserve toute une pièce. Souvent, on enfouit les pots contenant des fleurs dans une bande de terre ou de gravier bordant un plancher en ciment. Cette pièce peut être un endroit enchanteur, particulièrement en hiver quand le sol à l'extérieur est dénudé.

Le terrarium ou jardin sous verre

Pour les gens qui oublient toujours d'arroser leurs plantes, un terrarium est la solution toute trouvée. Dans cette cage vitrée les plantes réussissent même si on ne les arrose pas pendant six mois ou davantage. La raison en est que la transpiration ne peut s'échapper; l'humidité se condense sur les vitres et retombe sur la terre.

On peut transformer en terrarium un aquarium vide — ou n'importe quel autre bac vitré — recouvert d'un morceau de verre, à condition toutefois que le verre soit incolore. Il faut commencer par bien nettoyer les vitres. Cinq centimètres de terre sur le fond d'une cage vitrée assez grande, suffisent. Une couche de mousse verte appliquée contre la vitre dissimulera la terre. Celle-ci doit être un mélange de sable et de terreau qu'il convient de stériliser au préalable. Avant d'y mettre la terre, on recouvre le fond de la cage d'une couche de gravier pour assurer l'écoulement de l'eau. Un peu de charbon de bois assainit la terre. Une fois ces travaux préliminaires terminés, le terranium n'aura besoin que de peu de soins et ses plantes se porteront bien même dans une pièce dont l'air est très sec.

On choisira de préférence des plantes qui poussent lentement et dont les besoins en humidité et en chaleur sont à peu près identiques. On peut cultiver de petites plantes des bois ou des plantes d'appartement telles que le saintpaulia ou le bégonia.

Quand les vitres s'embuent, il suffit de soulever un peu le couvercle pendant quelque temps. Lorsqu'arrive le moment où la terre doit absolument être arrosée, il est préférable d'utiliser un vaporisateur. L'eau ne fait pas de tort aux feuilles du saintpaulia du moment qu'elles ne sont pas exposées au soleil pendant qu'elles sont encore humides.

Des « arbres » d'intérieur

On peut même cultiver des arbres à l'intérieur, seulement il faut les naniser, opération facile, qu'il s'agisse de jeunes bouleaux, de pommiers sauvages, d'érables ou d'autres espèces.

Un article dû à la plume de Kan Yashiroda et publié dans le *New York Times*, explique comment s'y prendre. Nous citons: « La première opération consiste à enlever quelques branches et à raccourcir le tronc afin de donner à l'arbre la forme voulue. Ensuite, il faut l'empoter dans un récipient qui excite votre pitié, c'est-à-dire qui paraît trop exigu pour contenir les racines. En effet, puisqu'on a supprimé plusieurs rameaux et une bonne partie du feuillage, on peut réduire l'enracinement sans affaiblir la plante. C'est d'ailleurs l'exiguité du pot qui va empêcher les racines de se développer, ralentir la croissance et naniser l'arbre. Au cours de la saison de la croissance — du début du printemps jusqu'à l'automne — on peut freiner le développement des branches (afin de garder la forme décorative de l'arbre) par l'épinçage. »

La terre doit contenir environ 30 pour cent de sable et autant de terreau. Pour que l'arbre soit sain, il est nécessaire d'utiliser un pot pourvu d'un trou de drainage. On l'arrosera abondamment et fréquemment en se réglant toutefois sur l'état de la terre. Bien entendu, un arbre pousse moins vite que des fleurs, il faut plusieurs années pour qu'il atteigne la maturité.

Soins du jardinet

Les jardins d'intérieur ne réclament que peu d'attention à condition toutefois de satisfaire les besoins des plantes. Un de ces besoins est l'humidité. L'atmosphère sèche et chaude des maisons en hiver est nuisible aux plantes mais on résoudra ce problème en plaçant quelques terrines d'eau sur les radiateurs ou en dessous des pots. Soulignons en passant la nécessité d'éloigner le plus possible les plantes du radateur.

Le gaz de cuisine et de chauffage est également très nocif, aussi, tant dans l'intérêt du jardin d'intérieur que de celui de la maisonnée, on doit s'assurer de temps à autre qu'il n'y a aucune fuite de gaz dans la maison.

Il est à conseiller de laver périodiquement les feuilles des plantes d'appartement car la poussière accumulée obstruerait les stomates. On peut employer pour ce nettoyage une éponge douce et de l'eau savonneuse ou un vaporisateur. Ce procédé constitue en même temps la meilleure protection contre les insectes destructeurs.

Un peu d'engrais de temps en temps enrichit la terre, mais il faut garder à l'esprit qu'il vaut mieux en mettre trop peu que trop. Beaucoup de personnes ont tendance à arroser leurs plantes trop copieusement et, qui pis est, elles les tiennent dans des pots sans trous ou sans drainage (une couche de gravier ou de pierres). Il arrive alors que la terre soit saturée d'eau et immanquablement, les racines pourrissent et la plante meurt. C'est pourquoi il est indispensable d'assurer aux potées un bon drainage et de ne les arroser que lorsqu'elles ont besoin d'eau. Avec quelques soins raisonnables, vos plantes réussiront.

Quelle que soit votre préférence — potées fleuries, plantes à feuillage ou cactus — un jardin d'intérieur égaiera votre logis, à condition, bien entendu, de ne pas le transformer en jungle en multipliant les plantes à outrance! Essayez différentes idées pour votre jardinet et laissez ainsi la beauté naturelle des plantes embellir votre foyer.

Le fondement de la liberté

« Il est impossible d'asservir mentalement ou socialement un peuple qui a l'habitude de lire la Bible, déclara un jour Horace Greeley, journaliste américain du XIX^e^ siècle. Les principes bibliques sont le fondement de la liberté humaine. »

Les Témoins de Jéhovah prêchent par toute la terre

Malaisie

L'AUTOCAR s'arrête devant les fils barbelés.

« Tout le monde descend! » crie le soldat gorkha d'un ton bourru, en appuyant son ordre par un geste de sa mitraillette.

Souriant et plaisantant, les passagers défilent devant le poste militaire. « Avez-vous de la nourriture, des médicaments? » demandent les gardes en fouillant chaque voyageur.

« Qui sont ces gens? s'informe un soldat anglais. D'habitude tout le monde rouspète quand il faut descendre pour la visite, mais ceux-ci s'exécutent avec bonne humeur. »

« Nous sommes une délégation de témoins de Jéhovah, de Singapour, répond un des passagers, et nous nous rendons à Kouala-Loumpour pour assister à notre assemblée semestrielle. »

Les voyageurs dans la Fédération de Malaisie sont habitués à ces petits contretemps. Depuis 1948, le pays est en état d'urgence à cause de la guerre livrée aux guérillas communistes qui se cachent dans la jungle et ne sortent de temps à autre que pour faire des razzias, tuant tous ceux qui osent leur résister. Dans l'espoir de les vaincre par la famine, les autorités ont fait entourer tous les villages et les villes d'une barricade de barbelés. Des militaires postés aux deux entrées, une à chaque extrémité, fouillent tous les citadins ou villageois qui sortent de l'enceinte car il est interdit de transporter des denrées ou des médicaments.

L'autocar occupé par les témoins de Jéhovah ne tarde pas à se remettre en route vers la capitale. Les trois quarts de la Malaisie consistent en une jungle impénétrable et humide. Par endroits, la végétation est à ce point dense que la lumière du soleil n'atteint jamais le sol, même quand l'astre du jour est au zénith. L'homme a défriché certaines régions cependant et il a remplacé la forêt vierge par des rizières et des plantations d'hévéas et de cocotiers.

Kouala-Loumpour est une ville de contrastes. A côté des nombreux édifices à dômes et à minarets, qui rappellent au visiteur qu'il est dans un pays islamique, s'élèvent des gratte-ciel modernes à l'architecture occidentale. La moitié de la population — ou presque — est composée de Chinois qui, pour la plupart, ont adopté le mode de vie occidental. L'autre moitié consiste en un mélange d'au moins douze nationalités. Chaque peuple porte son costume particulier, parle sa propre langue ou dialecte et pratique sa religion traditionnelle. Quel théâtre pittoresque pour l'activité des témoins de Jéhovah!

Cependant, prêcher dans un tel territoire ne va pas sans problèmes pour le ministre chrétien. Avant de se mettre en route, il doit s'assurer qu'il est muni de publications bibliques dans les langues les plus courantes: malais, chinois, tamoul, hindi, malayâla et, bien entendu, anglais. Il doit préparer également quelques petites allocutions appropriées car il est certain de rencontrer une grande diversité d'objections.

Le feston de feuilles vertes suspendu entre les montants de la première porte où il se présente, révèle au témoin de Jéhovah, observateur, qu'il est chez un hindou. Répondant à sa brève introduction, le maître de maison lui dit: « Je suis hindou et je pense que ce que l'on croit importe peu. Toutes les religions enseignent le bien; ce sont des chemins différents menant au même but. » Patiemment, le témoin lui explique que Dieu ne pourrait être l'auteur de la confusion qui caractérise l'actuel ordre de choses car il n'est pas un Dieu de désordre mais de paix comme en témoigne l'univers. Le dessein divin est d'unir tous les humains dans un monde nouveau imminent. L'hindou accepte volontiers des publications et invite le témoin à revenir le voir.

Au-dessus de la porte de la maison suivante, il remarque une plaque portant une inscription en caractères arabes; ceci indique que les habitants sont mahométans. « La Bible, rétorque le maître de maison malais, je regrette, mais nous sommes mahométans et nous croyons au Coran. » « Naturellement, réplique le témoin, mais vous croyez à Moïse, et je voudrais vous montrer quelque chose que le Créateur déclara à Moïse il y a plus de trois mille ans. » « Quoi? » demande son interlocuteur, donnant ainsi l'occasion au témoin d'en dire plus long. Le maître de maison, impressionné, l'invite lui aussi à revenir.

Sur le montant de la porte suivante sont collées de longues bandes de papier rouge couvertes de caractères chinois dorés. Un miroir est suspendu au-dessus de la porte. Inscriptions et miroir sont destinés à écarter les mauvais esprits. Le maître de maison répond que lui et sa famille pratiquent le culte des ancêtres et ne croient pas au christianisme. Le témoin de Jéhovah lui demande poliment: « Quels ancêtres le premier couple humain adora-t-il? » Après une petite pause, il poursuit: « Il n'avait pas d'ancêtres, aussi adora-t-il son Créateur. Moi, j'adore ce même Dieu et mon but est de vous le faire connaître. Il a promis un monde nouveau pour tous les humains », etc. Le Chinois, après avoir invité le ministre à prendre la tasse de thé traditionnelle, accepte des publications. Le témoin promet de le revisiter.

Au-dessus de la porte de la maison suivante, se trouve une image du « Sacré Cœur », à l'intérieur un autel portant une statue de Bouddha, et sur le mur une image de Jésus comme on en voit chez les protestants. Le maître de maison explique que quatre religions sont représentées dans la maison, le catholicisme, le bouddhisme, le méthodisme et l'adventisme. Le témoin lui demande laquelle il professe lui-même et il répond que pour sa part il est libre penseur. Néanmoins, il écoute attentivement son interlocuteur.

Comme on peut le constater, l'œuvre de la prédication du Royaume n'est jamais monotone en Malaisie. Il est inutile de se présenter aux portes avec un sermon stéréotypé.

Quand Wesley parlait de la chrétienté

Le passage suivant des *Sermons* de John Wesley, décrivant la chrétienté, aurait pu avoir été écrit aujourd'hui: « Voyez comme ces chrétiens s'aiment les uns les autres! Regardez ces royaumes chrétiens qui s'entre-déchirent! Ces nations chrétiennes (...) parti contre parti, faction contre faction! Ces villes chrétiennes où la tromperie et la fraude, l'oppression et l'injustice, le vol et le meurtre, ne quittent pas les rues! Ces familles chrétiennes divisées par l'envie, la jalousie, la colère et les querelles sans nombre et sans fin! Oui! plus odieuses encore, ces Eglises chrétiennes qui, bien que portant le nom du Christ, Prince de la paix, se livrent une guerre incessante! Qui recherche uniquement « ce qui contribue à la paix »? Ô Dieu, jusques à quand? »

« Le Dieu, fils unique » — Jésus-Christ

JOHN WESLEY, fondateur du méthodisme, prononça un jour un sermon sur la doctrine de la trinité. A cette occasion il cita, en les approuvant, les paroles suivantes de Michel Servet: « J'ai des scrupules à employer les mots *Trinité* et *Personnes* car je ne trouve pas ces termes dans la Bible. »

Wesley fondait sa croyance à la trinité sur le verset sept du cinquième chapitre de la première épître de Jean selon la *King James Version*. « J'insiste pour qu'on prenne ce texte au sens littéral, sans autre explication », dit-il. Sans doute Wesley ignorait-il que l'*Alexandrinus*, manuscrit biblique du cinquième siècle, alors en la possession du roi d'Angleterre, ne contient pas le verset en question. Il ignorait aussi l'existence du manuscrit *Vaticanus 1209* dont le texte ne fut publié qu'un siècle plus tard, et du *Sinaiticus* découvert par le comte Tischendorf en 1859. Puisque Wesley se faisait un scrupule d'employer les termes « trinité » et « personnes » étant donné qu'ils ne se trouvent pas dans la Bible, qu'aurait-il enseigné s'il avait su que les trois plus anciens manuscrits grecs ne contiennent pas les mots qu'il citait de la première épître de Jean (chapitre 5, verset 7) et qui semblaient appuyer la trinité?

Les théologiens catholiques et protestants contemporains savent qu'il est inutile d'essayer de fonder l'enseignement de la trinité sur ce passage biblique que la version de l'*Abbé Crampon* rend comme suit: « Car il y en a trois qui rendent témoignage [dans le ciel: le Père, le Verbe et l'Esprit; et ces trois sont un. Et il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre]: l'Esprit, l'eau et le sang; et ces trois sont d'accord. » Comme la note marginale en fait foi, les théologiens modernes n'ignorent pas que les mots entre crochets ne figurent pas dans les plus anciens manuscrits grecs, en fait ils ne figurent dans aucun manuscrit antérieur au quinzième siècle. Manifestement, il s'agit d'un faux.

Les éditeurs jésuites de la *Westminster Version of the New Testament*, expliquent dans une note marginale du Volume IV de leur ouvrage pourquoi ils ont laissé ces mots dans le texte de leur traduction. Ils reconnaissent que de l'avis de « presque tous les exégètes et de la plupart des auteurs catholiques contemporains », les paroles précitées, soutenant la trinité, ne figurent pas dans le texte original rédigé par l'apôtre Jean. Cependant, aussi longtemps que le pape ne prend pas l'initiative, ajoutent-ils, il n'est pas permis aux éditeurs catholiques de supprimer ce passage dans les versions de la Bible destinées à l'usage des catholiques. Toutefois, les traducteurs modernes sont assez honnêtes pour omettre ce passage.

Tous les trinitaires s'appuient fortement sur le premier verset du premier chapitre de l'Evangile de Jean pour soutenir l'enseignement selon lequel le Père, le Fils et le « Saint-Esprit » sont co-éternels, consubstantiels, et ne forment qu'un seul Dieu. Ils essaient d'expliquer ingénieusement pourquoi l'apôtre Jean lui-même distingue entre « Dieu » et « la Parole » en faisant précéder le mot « Dieu » de l'article défini (*ho* en grec) et en omettant cet article devant le même mot appliqué à la Parole. Cependant, ils ne tiennent aucun compte de cet autre fait pertinent: qucique le verset en question fasse allusion à Dieu et à la Parole, il ne parle pas du tout du « Saint-Esprit », troisième personne de leur trinité. Ce n'est que trente et un versets plus loin (en Jean 1:32, 33) que l'apôtre parle pour la première fois du saint esprit quand il décrit le baptême de Jésus par cet esprit représenté visiblement non sous une forme humaine mais sous la forme d'une colombe.

Jean savait bien que Jéhovah Dieu et son Fils, la Parole, sont deux personnes séparées et distinctes. Pour accentuer la différence existant entre eux il omet sciemment l'article défini (*ho*) en parlant du Fils. C'est pourquoi les deux premiers versets de l'Evangile de Jean devraient être rendus comme suit: « Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu et la Parole était un dieu. Cette *Parole* était au commencement avec Dieu. » Cette traduction n'est pas la nôtre mais celle de *The New Testament in an Improved Version, upon the Basis of Archbishop Newcome's New Translation* (Une version améliorée du Nouveau Testament sur la base de la nouvelle traduction de l'archevêque Newcome). Signalons en passant que William Newcome fut l'archevêque d'Armagh et primat d'Irlande jusqu'à sa mort en 1800. Tout possesseur de *The Emphatic Diaglott* peut vérifier l'exactitude grammaticale de la traduction de Newcome en consultant le texte grec de cet ouvrage et sa traduction mot-à-mot interlinéaire en anglais.

L'apôtre Jean savait que la Parole, qui devint Jésus-Christ, était une création, la première même, de Jéhovah Dieu. Comment le savait-il? Parce qu'il écrivit son Evangile vers l'an 98, c'est-à-dire après avoir reçu la révélation que Jésus-Christ lui donna vers l'an 96. Dans cette révélation Jésus déclara à Jean: « Voici ce que dit l'Amen, le témoin fidèle et véritable, le commencement de la création de Dieu. » (Apocalypse 3:14, *Catholic Confraternity*). Le terme « commencement » employé dans ce verset n'a pas le sens d'« auteur » mais bien celui de première œuvre de Jéhovah Dieu, le début de sa création. C'est pourquoi Jean commença son Evangile par ces mots: « Au commencement était la Parole; et la Parole était auprès de Dieu. » — Jean 1:1, *Da*.

Une publication catholique qui s'attaque aux témoins de Jéhovah et à leur façon de présenter les faits précités, essaie de nier ceux-ci en disant: « L'article est omis dans l'expression « la Parole était Dieu » conformément à la règle générale de la grammaire grecque qui veut que dans une phrase simple on mette l'article devant le sujet mais qu'on le supprime devant l'attribut! »

C'est en s'appuyant sur cette « règle générale » que le clergé catholique s'efforce d'expliquer l'omission de l'article défini devant le second *theos* du premier verset de l'Evangile de Jean. Cependant, de nombreux autres versets des Ecritures grecques chrétiennes n'appliquent pas cette règle et notamment le verset préféré des catholiques (Matthieu 16:16) sans parler de Matthieu 22:32; 26:63; Jean 1:49; 6:29; 11:27; 20:31 et quantité d'autres passages comportant une construction

analogue. N'importe qui peut vérifier cette affirmation en se référant au texte grec. Pour être d'accord avec leur « règle générale », les traducteurs auraient dû mettre l'article devant le mot « esprit » en Jean 4:24.

Jean connaissait bien les écrits de l'apôtre Paul à qui il survécut environ trente-cinq ans. Il savait que Paul appelait le Fils une créature de Dieu, l'image de Dieu, mais qu'il ne le confondait jamais avec Jéhovah Dieu le Créateur (Colossiens 1:15–17). C'est parce que le Tout-Puissant créa son Fils la première de ses œuvres, sans la collaboration de qui que ce soit, que Jésus-Christ est appelé « le Fils unique ». Jean le décrit comme « le Dieu, Fils unique, qui est dans le sein du Père ». Nulle autre créature n'a joui de la faveur d'être créée directement par Jéhovah Dieu seul, car après avoir créé son Fils, la Parole, Dieu s'en servit comme collaborateur dans la création de toutes ses autres œuvres. — Jean 3:16, 18; 1:14, 18, *Sy*, note marginale.

Il existe de nombreux autres témoignages bibliques prouvant que les saintes Ecritures n'enseignent pas une « trinité ». Les preuves abondent en effet que ce dogme est d'origine païenne.

Une controverse au sein de l'Église norvégienne à propos de l'enfer

De notre correspondant en Norvège

DEPUIS quelques années, en Norvège, la doctrine des tourments de l'enfer est l'objet de vives discussions, autrement dit, les milieux ecclésiastiques se demandent si oui ou non il faut considérer ce dogme comme une partie essentielle de la confession de l'Eglise d'Etat. Cette controverse prit naissance le 25 janvier 1953 quand Ole Hallesby, professeur de théologie, dans un sermon radiodiffusé, menaça ses auditeurs des tourments de l'enfer. Quelques jours plus tard, l'évêque Schjelderup se prononça contre un tel enseignement. Ce fut sa déclaration qui donna lieu au différend qui divise l'Eglise norvégienne.

Le débat semble avoir surtout tourné autour de l'expression « la confession de l'Eglise », expression répétée à maintes reprises et manifestement pleine de signification. Le professeur Hallesby affirma que l'évêque Schjelderup, par sa prise de position a renié la confession de l'Eglise. L'évêque en appela au ministère des Cultes et de l'Instruction publique. Il voulait savoir si, par ses déclarations, il avait réellement renié la confession de l'Eglise évangélique luthérienne. Après une consultation avec les autres évêques du pays, le ministère décida que Schjelderup, bien qu'il eût exprimé un point de vue contraire à celui de Hallesby, demeurait néanmoins dans les limites de la confession de l'Eglise. Cette décision, croyait-on, mettait fin à la controverse. Cependant, tel ne fut pas le cas.

La dix-huitième conférence ecclésiastique tenue à Oslo en octobre 1957, rouvrit le litige. Cette conférence rédigea la résolution suivante: « L'Eglise chrétienne n'a jamais reconnu l'opinion selon laquelle la doctrine des peines éternelles est contraire à l'esprit de la révélation divine donnée par l'intermédiaire du Christ. Aussi l'Eglise norvégienne doit-elle maintenir fermement sa confession et se soumettre à la parole du Seigneur. »

Les évêques soulignèrent que le but de cette résolution n'était pas de contraindre Schjelderup à démissionner mais bien de définir la position de l'Eglise, laquelle doit s'en tenir à sa confession. Toutefois, un groupe de pratiquants fervents refusa de coopérer plus longtemps avec Schjelderup ou avec quiconque s'écarte de la confession de l'Eglise.

Manifestement, l'Eglise norvégienne attache une grande importance à sa confession et à la fidélité de ses doctrines. Lors de leur ordination, ses ministres doivent jurer solennellement de « prêcher la parole de Dieu, pure et simple, telle qu'elle nous est donnée dans les Ecritures saintes, parole dont notre Eglise rend témoignage dans sa confession ». De plus, lors de leur nomination, les évêques promettent d'« adhérer à la saine doctrine exposée dans la confession de notre Eglise ».

Puisque l'Eglise norvégienne attache tant d'importance à cette confession, il serait intéressant d'apprendre en quoi elle consiste; il serait utile également de savoir comment l'Eglise évangélique luthérienne l'a acquise et comment celle-ci devint l'Eglise d'Etat en Norvège.

L'établissement de la « confession »

« Saint » Olaf, roi de Norvège, « christianisa » son pays non au moyen de la prédication de la vérité biblique, mais par le glaive! En effet, ce fut par le feu et l'épée que l'Eglise catholique affermit sa domination sur le peuple. Plus tard, l'Eglise évangélique luthérienne fut elle aussi imposée de force aux Norvégiens. Dans son ouvrage *Norsk kirkerett* (Droit canon norvégien), Kristian Hansson écrit ce qui suit: « En Norvège, comme au Danemark, la Réforme eut lieu par ordre de l'Etat. Depuis 1529 déjà, on prêchait en plusieurs endroits avec l'autorisation du roi, les doctrines évangéliques, mais elles ne trouvaient guère d'accueil

chez le peuple. L'incarcération de trois évêques de Copenhague — à l'occasion du coup d'Etat de Christian III (les 11 et 12 août 1536) — inaugura la Réforme proprement dite. Peu après, les autres évêques danois subirent le même sort. (...) Ce renversement de l'ordre ecclésiastique établi fut sanctionné par le *recez* du 30 octobre 1536. (...) En 1537, une réforme analogue eut lieu en Norvège, après que l'archevêque Olaf Engelbrektsson se fut enfui et que les autres évêques se furent démis de leur charge ou eurent été faits prisonniers. »

Ce fut donc grâce à un coup d'Etat que l'on commença à enseigner les nouvelles doctrines. Plus tard, un autre roi dano-norvégien promulgua la législation qui établit la confession de l'Eglise norvégienne encore en vigueur aujourd'hui. Le décret du roi Christian V, publié le 15 avril 1687, stipule: « La seule religion autorisée dans les Royaumes et les Territoires du Roi est celle qui est conforme aux saintes Ecritures, au Symbole des Apôtres, ainsi qu'à ceux de Nicée et d'Athanase, à la Confession d'Augsbourg formulée en l'an mille cinq cent trente, et au Petit Catéchisme de Luther. » C'est ainsi que la religion évangélique luthérienne devint, et resta, la religion d'Etat.

Cette religion accepte le Symbole d'Athanase qui enseigne entre autres que « ceux qui auront fait le bien iront à la vie éternelle et ceux qui auront fait le mal iront dans le feu éternel. Ceci est la foi catholique à laquelle il faut croire fidèlement pour être sauvé ». La Confession d'Augsbourg amplifie ce dogme en affirmant que les hommes pieux, les élus, obtiendront « la vie éternelle et des joies sans fin; mais les hommes impies et les démons, il [le Christ] les condamne aux tourments éternels ». Voilà la « confession » officielle de l'Eglise en ce qui concerne le châtiment de l'enfer, et c'est cet enseignement que les évêques et les pasteurs s'engagent à prêcher fidèlement.

Ce que dit la Bible sur l'enfer

Les pasteurs et les évêques de l'Eglise norvégienne font, semble-t-il, beaucoup plus de cas de leur « confession » que de la Bible. En effet, l'emploi que fait la version norvégienne de la Bible — qu'ils prétendent accepter — du mot *helvete* (enfer) prouve la fausseté de la doctrine des tourments éternels. Le mot précité ne figure que douze fois dans cette version et uniquement pour traduire le mot grec *Gehenna*, lequel signifie littéralement « vallée de Hinnom ». Cette vallée, située à l'extérieur de Jérusalem, était le lieu où les Juifs incinéraient toutes sortes d'ordures, les cadavres d'animaux et ceux des criminels jugés trop vils pour être dignes d'une résurrection. On n'y jetait jamais des humains vivants. Quand Jésus parlait du « jugement de la Géhenne » ses auditeurs juifs ne songeaient nullement à une existence outre-tombe sans fin, mais plutôt à une mort ignominieuse sans espoir d'une résurrection.

Il est opportun de demander en outre: Qu'est-ce qui sera tourmenté après la mort? Au dire des ecclésiastiques, c'est l'âme. Celle-ci, affirment-ils, étant immortelle, peut être tourmentée éternellement. Cependant, l'expression « âme immortelle » ne se trouve pas une seule fois dans la Bible. Le récit de la création ne dit pas que l'homme reçut une âme mais qu'il « devint une âme vivante ». Cette âme — la créature Adam — après avoir désobéi à son Créateur, fut jugée digne de mort. Descendants d'Adam, nous avons tous hérité la même condamnation. La mort, en effet, est le salaire du péché. Nous lisons: « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » Et encore: « La mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché. » La mort n'est pas une existence dans des tourments mais la cessation de la vie. La Bible affirme qu'à la mort, l'homme retourne dans la terre, « car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière ». — Genèse 2:7, *Da;* Ezéchiel 18:4; Romains 5:12; Genèse 3:19; Ecclésiaste 3:19; 9:5, 10.

Martin Luther lui-même n'ignorait pas la fausseté de la doctrine de l'immortalité de l'âme. Il déclara: « Je permets au pape de créer des articles de foi pour lui-même et pour ses fidèles tels que: « l'âme est la forme essentielle du corps humain », et « l'âme est immortelle », ainsi que tous les autres enseignements monstrueux qui composent le bourbier des croyances romaines. » Luther nia catégoriquement l'immortalité de l'âme dans la vingt-septième de ses quatre-vingt-quinze thèses mais ses disciples supprimèrent cet article et un autre et coupèrent deux autres en deux pour maintenir le nombre original. Dans *The Emphatic Diaglott*, on peut lire ce qui suit à propos du mot « âme »: « Les vocables *nephesh* et *psychê* [mots rendus par « âme »] se rencontrent respectivement 700 et 105 fois dans les Ecritures mais jamais aucun des deux n'est associé au terme « immortalité » ni qualifié par des épithètes telles que « immortel » ou « impérissable ». » La Bible parle de l'immortalité comme d'une récompense pour le chrétien fidèle et non comme de quelque chose qui lui est inhérent.

Le professeur Hallesby et ses partisans ont édifié leur foi sur le fondement sablonneux de la « confession » de l'Eglise plutôt que sur le roc: la Parole de Dieu. Pour construire sur ce fondement solide, il faut renoncer à toute croyance mensongère y compris la doctrine, si déshonorante pour Dieu, des tourments de l'enfer. « Séparez-vous, dit le Seigneur; ne touchez pas à ce qui est impur, et je vous accueillerai. Je serai pour vous un père, et vous serez pour moi des fils et des filles, dit le Seigneur tout-puissant. » — II Corinthiens 6:14-18.

? CONNAISSEZ-VOUS LA RÉPONSE? ?

- Qui est capable de guérir des malades jugés incurables par la médecine moderne? p. 3, § 3.
- Quel est le muscle le plus résistant du corps? p. 3, § 7.
- Pourquoi est-ce une erreur d'associer une croix à la mort du Christ? p. 5, § 1.
- Comment certains législateurs américains essaient-ils de paralyser un gardien de la liberté de leur nation? p. 5, § 11.
- Pourquoi le principe de la justice égale pour tous les citoyens américains est-il en danger? p. 7, § 9.
- Quel argument les avions munis de bombes nucléaires ont-ils fourni aux parlementaires anglais qui recommandent l'installation de rampes de lancement en Grande-Bretagne? p. 8, § 9.
- Comment peut-on cultiver un arbre dans une salle de séjour? p. 10, § 8.
- Pourquoi un hindou suspend-il un feston de feuilles vertes entre les montants de sa porte? p. 11, § 10.
- Quelle doctrine religieuse se fonde sur un faux texte biblique? p. 12, § 3.
- Quelle nation fut « christianisée » par le glaive? p. 13, § 8.
- Pourquoi Martin Luther condamna-t-il la doctrine de l'immortalité de l'âme? p. 14, § 5.

M. « K » abandonne le langage diplomatique

Le langage diplomatique a été défini comme étant l'usage d'euphémismes qui « permet aux diplomates et aux ministres de se dire des choses désagréables sans être provocants ou impolis ». Dernièrement, M. Khrouchtchev a adressé au président Eisenhower un message jugé par ce dernier « inacceptable selon les usages internationaux ». Voici quelques extraits de la communication offensante du leader soviétique: « Tous ceux qui apprécient raisonnablement la conjoncture internationale comprennent que la tension dans cette partie du monde (l'Extrême-Orient) s'explique uniquement par le fait que les Etats-Unis ont accaparé des territoires qui ne leur appartiennent pas, et encouragent les attaques et les provocations contre la Chine populaire. (...) Pour les six cents millions de Chinois, Tchang Kaï-chek n'est que l'ombre exécrée du passé. » Selon M. Krouchtchev, les engagements pris par les Américains envers Tchang Kaï-chek n'ont pas plus de valeur que ceux qui auraient été pris envers Alexandre Kérensky, homme politique russe qui fut président d'un gouvernement provisoire renversé par les bolcheviks en Russie. « Les engagements envers Tchang Kaï-chek sont avancés exclusivement pour couvrir des desseins agressifs », écrit le dirigeant communiste, poursuivant sans ambages: « Je peux vous dire, monsieur le président, que le chantage atomique à l'égard de la Chine populaire ne peut intimider ni nous-mêmes ni la République de Chine. Ceux qui mûrissent des projets d'attaque atomique contre la Chine ne devraient pas oublier que les Etats-Unis ne sont pas les seuls à posséder l'arme atomique et l'arme nucléaire. Si la République populaire de Chine était l'objet d'une telle attaque, l'agresseur subirait sur-le-champ une riposte par les mêmes moyens. Attaquer la Chine, c'est attaquer l'U.R.S.S. Personne ne doit douter que nous tiendrons nos engagements vis-à-vis de la Chine. (...) Il faut en finir une fois pour toutes avec l'ingérence dans les affaires intérieures de la Chine. La flotte de guerre américaine doit être retirée du détroit de Formose et les soldats américains doivent quitter Formose pour rentrer chez eux. Sans cela il ne peut y avoir de paix solide en Extrême-Orient. Si les Etats-Unis ne le font pas, la Chine populaire n'aura d'autre ressource que d'expulser les forces armées qui lui sont hostiles de son territoire sur lequel on installe une place d'armes afin de l'attaquer. Nous sommes entièrement aux côtés du gouvernement chinois et nous appuierons sa politique dans l'avenir comme nous l'avons appuyée dans le passé. » M. Krouchtchev a ajouté à ces menaces des remarques désobligeantes à l'endroit de M. Eisenhower lui-même, déclarant: « Après votre élection à la présidence des Etats-Unis l'Union soviétique mettait de grands espoirs en vous. (...) Mais la politique que vous poursuivez actuellement a presque mis fin à ces espoirs et nous confirme dans notre opinion que la politique « du bord du gouffre » pratiquée par M. Dulles est inséparablement attachée à votre nom. »

Washington se fâche

La réaction du gouvernement américain au message de M. Khrouchtchev ne s'est pas fait attendre. Le lendemain de sa réception, la Maison Blanche publia un communiqué qui déclara entre autres: « Cette communication est pleine d'accusations fausses; elle est rédigée dans un langage qui est offensant et excessif; elle se laisse aller à des attaques personnelles; elle contient des menaces inadmissibles. Tout cela rend cette communication inacceptable selon les usages internationaux. En conséquence, elle a été rejetée, et le chargé d'affaires des Etats-Unis à Moscou a reçu pour instruction de retourner la communication au gouvernement soviétique. » Ce communiqué fut accompagné d'une déclaration ainsi libellée: « La lettre du président Khrouchtchev, que le président Eisenhower a rejetée, traite de la grave situation qui s'est développée dans la région de Formose depuis que les communistes chinois, le 23 août, ont commencé leur attaque armée. M. Khrouchtchev demande, dans cette lettre, que la flotte et les forces armées des Etats-Unis « rentrent chez elles » sur-le-champ. Il déclare que si cela ne se fait pas, les communistes chinois, avec l'appui de l'Union soviétique, n'auront d'autre choix que l'« expulsion » des forces des Etats-Unis. Il est tragique que le despotisme militaire soviétique ait recours à l'usage de la force pour réaliser ses objectifs expansionnistes. La charte des Nations unies demande que les nations règlent leurs querelles par des « moyens pacifiques ». Les Etats-Unis sont prêts à le faire et recherchent actuellement une solution pacifique par des entretiens au niveau des ambassadeurs à Varsovie. Mais il n'est pas facile de négocier sous des menaces comme celles que fait actuellement l'Union soviétique. Nous déplorons profondément le recours à de telles menaces. Les Etats-Unis considèrent le point de vue soviétique grotesque et dangereux. Ce ne serait, en vérité, que dans un monde « à l'envers » que l'on pourrait dire qu'il y a « agression » quand les Etats-Unis coopèrent avec un gouvernement ami (celui de Tchang Kaï-chek) à des fins purement défensives, tandis que pour l'Union soviétique la « paix » est de promettre son appui au régime communiste chinois dans son effort pour acquérir par la force armée un territoire sur lequel il n'a jamais exercé son autorité. »

Pékin vitupère

Commentant le refus par le président Eisenhower du message de M. Khrouchtchev, l'agence soviétique Tass déclara: « Cette réponse montre une fois de plus que la vérité blesse les représentants des milieux dirigeants américains. En ce qui concerne le gouvernement soviétique, il continuera à défendre énergiquement et avec persévérance la cause du maintien de la paix et dira la vérité, que cela plaise ou non à ceux dont la politique crée constamment des foyers de graves conflits tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre partie du monde. » Du côté chinois, le langage utilisé à l'égard des Etats-Unis a été — si cela est possible — encore moins « diplomatique » que celui employé par Moscou. Le *Quotidien du Peuple*, organe du parti communiste chinois, écrivit: « Les Etats-Unis doivent choisir entre la guerre avec la Chine populaire et le respect de sa souveraineté, aucun autre choix n'est possible. Sans le retrait des forces américaines de Formose, il est impossible de rétablir la paix dans le détroit. » A l'occasion de l'inauguration près de Pékin du premier réacteur nucléaire et du premier cyclotron en Chine, M. Nieh Jungchen, vice-président du conseil chinois, prédit le développement rapide de la science atomique en Chine, ajoutant: « Les impérialistes américains devraient se rappeler qu'ils ne detiennent pas le monopole des armes atomiques. Le peuple chinois ne peut absolument pas tolérer l'utilisation du chantage atomique par les Etats-Unis pour nous empêcher de recouvrer nos îles côtières et de libérer Formose. » Dans une récente déclaration diffusée par Radio Pékin, M Chen Yi, ministre des affaires étrangères du gouvernement communiste chinois, affirma: « Aucune force au monde ne peut empêcher la Chine populaire d'occuper les îles côtières de Quemoy et Matsu. » Pour préciser sa pensée, il déclara quelques jours plus tard à un groupe de hauts fonctionnaires russes: « Nos deux pays partagent un même esprit de haine contre l'ennemi. »

M. Dulles explique la position américaine

Dans un discours important prononcé dernièrement devant l'Association de l'Alliance atlantique dont les délégués étaient réunis à Boston en présence du secrétaire générale de l'O.T.A.N., M. Paul-Henri Spaak, M. Dulles, le chef de la diplomatie américaine, a expliqué les raisons fondamentales de la politique étrangère américaine et notamment celle suivie en Extrême-Orient. Voici, en partie, ce qu'il a dit: « Dans les conditions mondiales actuelles, les nations libres ne peuvent jouir de l'indépendance prospère si elles négligent l'interdépendance. Aucune nation à elle seule ne peut être vraiment indépendante et décider de son destin devant la menace que constituent 900 000 000 de gens soutenus par d'amples ressources économiques et militaires, et organisés en un bloc monolithe par le communisme international, lequel vise la domination du monde. (...) Je dirai quelques mots maintenant au sujet de la situation en Extrême-Orient, puisqu'elle pourrait avoir des répercussions sur l'O.T.A.N. Là-bas, les communistes chinois mettent en question un principe de base. Ce principe, exprimé dans l'Article 1er de la Charte des Nations unies et incorporé également dans l'Article 1er du Traité de l'Atlantique-Nord, déclare que les disputes internationales devraient être réglées par des moyens pacifiques, de sorte que la paix, la sécurité et la justice internationales ne soient pas lésées. Or, à Formose et dans le détroit de Formose, les communistes chinois, soutenus par l'Union soviétique, cherchent par la force à agrandir leur zone d'influence, et menacent d'« expulser » les Américains de Formose, laquelle est liée aux Etats-Unis par un traité de sécurité collective. Les Etats-Unis cherchent une solution pacifique à ce problème. Si le principe des solutions pacifiques est abandonné en Extrême-Orient, il le sera bientôt partout. Il ne faut pas oublier que la protection contre l'agression fournie par l'O.T.A.N. dépend dans une large mesure de l'idée que se font les dirigeants soviétiques des intentions américaines. Les Etats-Unis

sont-ils en effet prêts à défendre des territoires outre le leur, en vue de la sécurité collective? Dans la lettre du 19 septembre qu'il envoya au président Eisenhower et que celui-ci refusa d'accepter, M. Khrouchtchev somma catégoriquement les Etats-Unis de retirer leurs forces armées assurant la défense collective de la République libre de Chine et menaça de les expulser par la force. Si les Etats-Unis cédaient en Asie à cette demande arrogante, les conséquences s'en feraient sentir en Europe occidentale. Les dirigeants soviétiques cherchent ardemment à détruire l'idée de la sécurité collective. Ils prétendent que les groupements comme l'O.T.A.N. sont agressifs. Ils condamnent violemment ce qu'ils appellent des « bases étrangères » et la présence de troupes sur un territoire étranger. A présent ils demandent que notre marine reste dans nos eaux territoriales. Il est peut-être vrai que leur travail de sape est actuellement concentré sur un point géographique à l'autre bout du monde, où ils estiment qu'il y a plus de chances que nous cédions. Il n'en est pas moins vrai que le principe attaqué est celui-là même sur lequel l'O.T.A.N. repose. Si ce principe n'est pas valable et défendable en Asie, il ne l'est pas en Europe. Je suis sûr que les gouvernements membres de l'O.T.A.N. comprennent la position que nous avons adoptée, et qu'ils espèrent, tout comme les Etats-Unis, qu'on arrivera à trouver une solution pacifique, sans toutefois abandonner les principes de base de l'ordre mondial. »

Quelles sont les perspectives pour Formose?

De ce qui précède il ressort que la crise au sujet de Formose et des îles côtières de Quemoy et Matsu est dans une large mesure une affaire d'amour propre blessé de part et d'autre. La Chine communiste proclame depuis si longtemps son intention d'occuper ces îles que c'est devenu une affaire d'honneur de réaliser ce projet. Quant aux Américains, ils ont tellement dénoncé le principe de régler les différends par la force qu'ils peuvent difficilement céder à la pression des canons chinois bombardant Quemoy. Mais les dirigeants américains ont laissé entendre qu'ils font une distinction entre Formose et les îles côtières et que, si les communistes arrêtent le bombardement de Quemoy, ils seraient prêts à faire pression sur Tchang Kaï-chek pour que celui-ci évacue ses troupes des îles côtières. Par conséquent, il semble assez certain que tôt ou tard, Pékin aura gain de cause en ce qui concerne les îles Quemoy et Matsu. Mais les communistes chinois se contenteront-ils de ce résultat? Selon leurs déclarations officielles, non. Ils maintiennent que Formose aussi fait partie de la Chine populaire. Mais on voit difficilement Tchang Kaï-chek donner l'ordre à son armée d'accueillir les troupes communistes à bras ouverts. Et l'on sait que les Américains regardent Formose comme un maillon important dans la chaîne de défense du Pacifique occidental allant du Japon aux îles Philippines. Certains observateurs ont suggéré que Formose soit « neutralisée » et mise sous la protection de l'O.N.U. Mais cette solution ne semble pas être de nature à plaire aux Chinois communistes, pas plus qu'à Tchang Kaï-chek ou aux Américains. L'avenir de Formose demeure donc précaire.

Combien de temps aimeriez-vous vivre?

Si vous le désirez, vous pourrez vivre éternellement sur une Terre redevenue un véritable paradis. Incroyable? Probablement, si vous ne savez pas que c'est là l'espérance que nous offre la Bible. Vous pouvez en acquérir la certitude en étudiant les Ecritures saintes à l'aide du livre *C'est ici la vie éternelle!*

Ce livre, preuves bibliques à l'appui, démontre que la possibilité de vivre éternellement sur la terre n'est pas un rêve, une hypothèse sortie de l'imagination de quelque savant. C'est une réalité que Dieu offre aux hommes de bonne volonté. *C'est ici la vie éternelle!* explique ce qu'il vous faut faire pour recevoir ce don de Dieu. La vie en est le thème central. Voici le titre de quelques-uns des trente chapitres de cet ouvrage: L'Auteur de la vie; L'ennemi de la vie apparaît; Le livre de la connaissance vivifiante; La vie et l'incorruptibilité mises en lumière; Le mariage chez les héritiers de la vie; Comment élever les enfants dans la faveur divine; Comment survivre à la fin de ce monde; La restauration du paradis de vie; L'abolition de la mort.

Faites vôtre l'espérance de la vie sans fin en suivant les conseils bibliques donnés dans ce livre, lequel vous sera envoyé franco de port pour la modique somme de 200 fr. (25 fr. belges, 50 cents canadiens ou 2 fr. suisses). Envoyez-nous aujourd'hui même le coupon ci-dessous.

Association « Les Témoins de Jéhovah » 3, Villa Guibert, Paris XVI^e^

(C.C.P. Paris 6072-27)

Veuillez m'envoyer le livre *C'est ici la vie éternelle!* pour lequel je joins la somme de .....

Nom ..... Ville .....

Rue et N° ..... Département .....

Pour les pays suivants, veuillez écrire à « Watch Tower », aux adresses ci-après: BELGIQUE: 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3 (C.C.P. 969-76); CANADA: 150 Bridgeland Ave., Toronto 19; SUISSE: 39 Allmendstrasse, Berne 22 (C.C.P. III 3319).